



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----  
 DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
<b>Date de la convocation :</b>
<b>10 octobre 2023</b>

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

**Séance du 16 octobre 2023**

L’an deux mil vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L. – M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A.

**Procurations** : M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**OBJET** : Budget des eaux et de l’assainissement – décision modificative N°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’adopter une décision modificative au budget « eau et assainissement » afin d’annuler des titres de recettes émis sur le budget de l’année dernière. Les élus sont invités à se prononcer, après avoir pris connaissance des détails repris dans le tableau ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
Article 673 – CHAP 67 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 500 €
Article 658 – CHAP 65 – Charges diverses de la gestion courante	- 1 500 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION</b>	<b>+ 0 €</b>

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 19 octobre 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication le 20 OCT. 2023

20 OCT. 2023

